

**Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du premier février deux mil dix neuf**

L'an deux mil dix-neuf, le premier février à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

**Présents :** Claude SERVAIS – Patricia FERREIRA – Liliane SALSO-GROSSHENNY - Michel LANGLET - Jacques CARPENTIER - Patrick BAKUM - Marie-France DORÉ - Angélique SEARA - Mickaël FOUCHÉ - Jérôme DÉHU

**Absent (es) excusé (es):**

Karine BOUDESSEUL a donné procuration à Patricia FERREIRA

Sébastien CARRARA a donné procuration à Liliane SALSO

Nadia GARCIA a donné procuration à Jérôme DÉHU

Justine BOURDON

**Secrétaire de séance :** Patricia FERREIRA

*A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2019.*

**Approbation de la modification du PLU**

Suite à la réunion de présentation qui a eu lieu le 25 janvier, M. le Maire demande aux conseillers s'il y a encore des questions ou des interrogations avant de passer au vote. N'ayant aucune question, M. le Maire propose aux conseillers de se prononcer sur cette modification du PLU.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 12 voix pour et 1 abstention (Michel LANGLET), la modification du PLU.*

**Règlement du cimetière**

Suite à la réunion du 25 janvier M. le Maire demande au conseil s'il y a des questions ou des modifications à apporter au texte. Mme DORE Marie France propose plusieurs modifications qui sont acceptées par M. le Maire.

M. le Maire avait également proposé, lors de la réunion du 25 janvier, d'appliquer un tarif pour chaque intervention d'une entreprise funéraire (inhumation, exhumation, ouverture et fermeture de caveau etc...).

Après une large discussion, le conseil n'a pas souhaité que cette proposition soit retenue, seul le tarif pour une astreinte pécuniaire journalière de 5 € sur le caveau communal a été retenu.

M. le Maire propose au Conseil de passer au vote du règlement tel qu'il a été modifié.

*Le conseil Municipal valide, à l'unanimité, le règlement du cimetière.*

**Questions diverses :**

**Aboiements de chiens:** M. CARPENTIER Jacques demande au Maire de faire quelque chose pour les chiens qui aboient toute la journée. M. Le Maire rappelle que ce point est récurrent et qu'il est important d'en informer les propriétaires dans un premier temps et de déposer plainte si la gêne occasionnée perdure.

**Chiens sans laisse dans la partie habitée du village :** Mme SEARA Angélique demande si il y a une réglementation concernant les chiens sans laisse. M. le Maire indique qu'un arrêté a été pris pour l'espace René DUMONT. Il n'y a pas eu de remarques particulières à ce jour sur cette question.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15. Fait et délibéré au jour, mois, an susdits.



Patricia FERREIRA

Secrétaire de séance



Claude SERVAIS

Maire